



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/MJ

Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE

### DES ARRETES DU MAIRE

#### ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 94

##### OBJET : Marathon photo

Place Anne de Bretagne

Samedi 1er juin 2024

Circulation et stationnements réglementés

LE MAIRE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

**Vu** le Code de la Voirie routière.

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

**Vu** la mise en place au niveau national du Plan Vigipirate « urgence attentat », ayant notamment pour objectif la vigilance, la prévention et la protection des lieux et bâtiments publics.

**Vu** la demande faite par Monsieur Olivier TSCHAEN – Co-organisateur du Marathon Photo de Ploemeur, membre de l'Atelier de Création Numérique, association Amicale Laïque Ploemeur.

**Considérant** que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

#### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

#### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

### ARRETE

**Article 1 :** dans le cadre du Marathon photo, organisée le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024, le demandeur est autorisé à occuper, le domaine public de la Ville de Ploemeur, sur la Place de Bretagne.

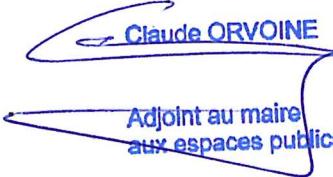
**Article 2 :** la circulation et le stationnement de tous véhicules seront réglementés, selon la signalisation mise en place sur la place de Bretagne, du vendredi 31 mai 2024 à 10h00 au samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à 10h00. Voir annexe

**Article 3 :** la signalisation réglementaire sera préinstallée par les services techniques municipaux.

**Article 4 :** la signalisation réglementaire sera entretenue par le demandeur.

**Article 5 :** le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Cheffe du service de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le  
06 MAI 2024

  
Claude ORVOINE  
  
Adjoint au maire  
aux espaces publics et aux mobilités

### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex